

État des Chapelles publiques de la paroisse de *Landunvez*

QUESTIONNAIRE

1° a) Nom du ou des titulaires des chapelles.....	<i>Notre Dame de bon secours à un N. D. de Hersaint.</i>	<i>st Gouesf</i>	<i>st Lanson</i>			
2° b) Appartenant à.....	<i>b) à la fabrique</i>	<i>b) à la fabrique</i>	<i>b) à la fabrique</i>			
3° c) Autorisées par décret en date du ..	<i>30 octobre 1816 comme chapelle de secours.</i>					
d) ou ouvertes au culte à la date du ..	<i>d)</i>	<i>d)</i>	<i>d)</i>			
e) ou en service de temps immémorial.	<i>e) de temps immémorial.</i>	<i>e) de temps immémorial.</i>	<i>e) de temps immémorial.</i>			
4° f) Messes célébrées chaque année ..	<i>f) à toutes les fêtes de la Ste Vierge, à l'Ascension, à la Trinité, et en août et septembre tous les dimanches quand on trouve un célébrant.)</i>	<i>f) quatre ou cinq messes.</i>	<i>f) quatre ou cinq, jamais.</i>			
g) — ou chaque mois.....	<i>g)</i>	<i>g)</i>	<i>g) le dimanche</i>			
h) — ou chaque semaine	<i>h)</i>	<i>h)</i>	<i>h)</i>			
i) Autres offices. En fait-on ? Lesquels ?	<i>i) Vêpres le jour du pardon</i>	<i>i) Vêpres le jour du pardon</i>	<i>i)</i>			
j) Y fait-on le catéchisme	<i>j)</i>	<i>j)</i>	<i>j)</i>			
5° k) Distance en kilomètres de l'église paroissiale.....	<i>k) 2 k. 500</i>	<i>k) 3 k</i>	<i>k) 2 k</i>			
l) État des chemins	<i>l) bon</i>	<i>l) possible</i>	<i>l) passable</i>			
6° m) Chiffre de la population notablement plus rapprochée de la chapelle ..	<i>m) 200</i>	<i>m) 200</i>	<i>m) 100</i>			
n) Y assistant à la messe le dimanche.	<i>n) peu quand il y a grand messe.</i>	<i>n) on ne dit presque jamais la messe le dimanche.</i>	<i>n)</i>			

deux fois en deux ans.

Observations particulières.

Les chapelles de Saint Gourel et de
Saint Samson ne rendent aucun service
à la paroisse. On y dit la messe
rarement. On y chante les Vêpres le jour
du pardon.

Ces chapelles peuvent contenir soixante
personnes.

La chapelle de Notre-Dame-de-Merlain
entretient dans la paroisse la dévotion
à la Sainte Vierge. Les habitants de
ce village n'ont jamais eu l'idée
d'y demander la messe le dimanche.

L'église paroissiale est au centre de
la commune et personne n'est à plus
de trois kilomètres du bourg.

Depuis quelque temps cinq ou six familles
de baigneurs y réclament la messe.
On la leur accorde à 4 h. 1/2, quand
on trouve un prêtre pour la dire.

La toiture démolie par les foudres
en février est réparée, les vitraux
seront en place avant un mois, et
le clocher sera reconstruit pour
l'hiver prochain.

19 Mai 1903

J. H. Le Roux
recteur de Landunvez

ÉTAT DES CHAPELLES PRIVÉES

de la paroisse de Landunvez

QUESTIONNAIRE

Néant.

1° Date d'érection.

2° Nom du propriétaire. . .

3° Messes célébrées chaque
année.

— ou chaque mois . .

— ou chaque semaine.

4° Indult pontifical

— sa date.

— Est-il au nom du pro-
priétaire actuel ? . .

— A-t-il reçu le visa de
l'Évêché ?